



GARANTIE LIMITÉE DE 1 AN

Roberts Consolidated Industries, Inc. garantit que les produits ci-dessous sont exempts de défauts de fabrication et ne se dégraderont ou ne se détérioreront pas dans des conditions d'usage normal, pourvu que les produits soient correctement appliqués durant la période de conservation applicable du produit et conformément aux directives écrites, fiches de données sur les produits et spécifications de ROBERTS que l'on peut trouver à robertsconsolidated.com. La seule responsabilité de ROBERTS consiste soit à fournir un nouveau produit, soit à rembourser le prix d'achat initial.

Produit	Description de l'usage	Période de garantie
Adhésifs spécialisés ROBERTS^{MD} 1406, 4002, 5900, 7250, 7500, 8015, 8200, 8502, 8600	Installations à collage direct	1 an

ROBERTS^{MD} offre une garantie limitée que ses adhésifs sont exempts de défauts de fabrication pour une période de 1 an à partir de la date de manufacture. Cette garantie ne couvre pas les dommages accidentels, l'utilisation déraisonnable ou incorrecte, l'usure normale, la perte d'usage ou des dommages indirects. Pour plus d'information au sujet de notre offre de garantie ou pour discuter d'une réclamation, veuillez contacter l'équipe du service à la clientèle au 866-435-8665.

EXCLUSIONS ET AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ DES GARANTIES : Cette garantie exclut, sans s'y limiter, la qualité de travail inadéquate, l'entreposage ou la manutention incorrects, des produits autres que de marque ROBERTS défectueux, des produits de qualité inférieure, des irrégularités ou de la contamination du substrat, de l'humidité ou des alcalis excessifs, un entretien incorrect, des dommages ou autres préjudices qui ne sont pas le résultat d'actions ou d'omissions de ROBERTS. Pour être admissible au titre de la garantie, le numéro de lot de l'adhésif et une preuve d'achat doivent être fournis à Roberts. Cette garantie n'est pas transférable et représente le seul remède offert. ROBERTS n'assume aucune responsabilité pour la perte d'usage ou tout dommage accessoire ou indirect. La détermination quant à l'adéquation du produit pour l'usage prévu relève entièrement de l'utilisateur du produit.

IL N'Y A AUCUNE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS LA QUALITÉ MARCHANDE ET L'ADÉQUATION À UNE FIN PARTICULIÈRE. CERTAINS ÉTATS, PROVINCES ET PAYS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS OU LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE ET LES LIMITES OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS. CETTE GARANTIE VOUS ACCORDE CERTAINS DROITS JURIDIQUES PARTICULIERS. VOUS POURRIEZ AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

PROCÉDURES DE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE : Pour être admissible aux remèdes décrits ci-dessus, avant l'expiration de la période de garantie indiquée, ROBERTS doit être avisée par écrit et recevoir une preuve d'achat du produit supposé défectueux. Cette garantie limitée est nulle et de sans effet si l'utilisateur ne fournit pas à ROBERTS un avis écrit dans les trente (30) jours de la découverte de la défaillance supposée.

ENVOYER LES RÉCLAMATIONS À :

Roberts Consolidated Industries, Inc.
Attn: Technical Services Department
300 Cross Plains Boulevard
Dalton, GA 30722

*En vigueur à partir du 1^{er} mars 2024
Remplace toutes les garanties antérieures*